

LES DÉFIS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION POUR ÉVITER LA CASSE ANNONCÉE

Des protocoles sanitaires stricts pas toujours faciles à faire respecter, des discothèques encore à l'arrêt, des traiteurs à bout de souffle victimes de l'absence de la clientèle d'affaires et de l'annulation des événements. Le secteur de l'hôtellerie-restauration fait face à de nombreux défis pour éviter la « casse » annoncée de 30 % d'ici la fin de l'année. François De Pena, membre du comité directeur de l'UMIH 35 fait le point pour 7 jours.

Deux mois après leur réouverture, comment se portent les établissements breilliens ?

Tout un pan de l'économie de notre branche n'est pas revenu. La clientèle d'affaires qui faisait travailler hôtels, restaurants et traiteurs à Rennes et dans les grandes villes s'est raréfiée. En juin dans les quartiers d'affaires comme l'arc de la gare à Rennes, le taux d'occupation des hôtels étaient d'environ 20 % et le taux de remplissage des restaurants de 50 %. D'ailleurs les traiteurs font partie des métiers qui souffrent particulièrement de la crise, car ils ont également perdu toute une clientèle liée à l'évènementiel. Dans les zones touristiques, c'est un peu plus amorti avec une meilleure fréquentation. La clientèle étrangère est absente, mais les Français sont au rendez-vous. Si la reprise est disparate en fonction des secteurs et de la localisation, globalement nous ne sommes pas encore sur des niveaux satisfaisants, loin de là.

L'application des protocoles sanitaires est-elle bien gérée par les professionnels ?

Oui dans la majorité des cas les règles sont scrupuleusement suivies. Cependant on note du relâchement chez certains professionnels, lassés de faire la police. Mais il faut rester vigilant. Notre survie dépend de l'application des gestes barrières et nous devons nous y conformer. Rappelez-vous, 48 heures avant la réouverture des restaurants, la direction générale de la santé nous demandait d'imposer 4 mètres carrés autour de chaque client attablé, autant dire la mort de nos commerces. Durant ces 48 heures, l'Umih au niveau national, soutenue par les départements, a négocié centimètre par centimètre pour diminuer la règle à un mètre entre chaque table en contrepartie de l'application d'un protocole sanitaire strict. Et ce protocole n'est que du bon sens. Il faut le faire appliquer dans chaque établissement. J'appelle tout le monde à le respecter scrupuleusement pour ne pas connaître de nouveau des événements douloureux type fermeture. Ce serait absolument catastrophique.

Les discothèques sont toujours à l'arrêt. Quelles démarches avez-vous engagées à l'Umih pour aider ces entreprises ?

Les discothèques connaissent une vraie souffrance et une inégalité de traitement vis-à-vis de toutes les soirées privées et les réouvertures des autres établissements. Nous avons oeuvré avec Karim Khan et Patrice Dumont auprès de quatre députés d'Ille-et-Vilaine pour porter notre voix au plus haut niveau. Cela a participé à la mobilisation de 150 députés de la majorité qui ont réussi à faire infléchir la position du gouvernement. Un fonds de solidarité a été débloqué permettant aux patrons de discothèques de per-



François De Pena, membre du comité directeur de l'UMIH 35.

cevoir 15 000 euros par mois jusqu'en septembre soit une enveloppe de 45 000 euros. Cette aide, si elle ne résout pas tout, est significative. Nous espérons maintenant une réouverture pour le mois de septembre comme évoqué par le gouvernement, mais il reste difficile de se projeter avec le contexte actuel.

On parle de 30 % des établissements - hôtels, cafés, restaurants et discothèques- risquant de faire faillite d'ici la fin de l'année. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

C'est un risque réel. Pour l'instant tout est encore différé comme les cotisations Urssaf des dirigeants, les charges salariales qui n'ont pas encore été prélevées ce mois-ci dans la plupart des entreprises, les remboursements PGE. Il n'y a pas d'annulation de charges pour l'instant, il n'y a que du report. Si le niveau d'activité reste insuffisant, comment payer ces charges ? Il faudra les annuler, pas pour enrichir les professionnels, mais pour qu'ils survivent !

Les assureurs ont été interpellés pour leur absence pendant la crise. Les lignes ont-elles bougé depuis ?

C'est au cas par cas. Certains contrats avaient des failles et n'étaient pas très explicites. Des assureurs se sont sentis obligés d'indemniser certains adhérents, mais cela reste très minoritaire. Pour le reste, les assureurs sont arc-boutés derrière les virgules et chaque ligne de leur contrat. Ils n'ont pas été au rendez-vous de l'ampleur de la crise. Tout le monde a pris des mesures exceptionnelles, gouvernement, entreprises... et on aurait aimé les voir faire de même, au moins faire un geste. L'Umih travaille actuellement au niveau national sur une offre d'assurance pour ses adhérents qui viendra répondre aux pertes d'exploitation dans ce type de contexte exceptionnel.

Vous dirigez un bistro-crêperie à Bain-de-Bretagne, comment se passe votre reprise ?

Les choses se passent plutôt bien. J'ai une petite baisse de chiffre d'affaires, mais j'ai pu reprendre tout mon personnel. La clientèle locale se rend moins dans les grandes villes au bénéfice de plus petites communes comme Bain de Bretagne et même si les touristes étrangers ne sont pas là, la clientèle française est au rendez-vous. Mais il existe de grandes disparités, et mon cas n'est pas celui de tout le monde.

Le décret concernant l'arrêt des terrasses chauffées vient de passer. Rennes a été précurseur de la mesure avec une mise en application dès l'hiver dernier. Êtes-vous favorable à cette mesure ?

L'expérimentation à Rennes est positive même si nous n'avons qu'un hiver de recul. Nos adhérents ne nous ont pas remonté de baisse d'activité. C'est le sens de l'histoire et nos entreprises sont citoyennes. C'est une décision de bon sens d'arrêter de chauffer la rue. De plus elle n'entre en vigueur qu'à la fin de l'hiver prochain, c'est-à-dire qu'elle n'impactera l'ensemble des entreprises qu'à l'hiver 2021/2022. Il faut rassurer et accompagner cette mesure.

L'UMIH35 a connu quelques turbulences ces derniers mois. Que s'est-il passé et où en êtes-vous aujourd'hui ?

Oui, en début d'année il y a eu des soucis internes au sein de l'UMIH 35. Des questions de management ont été soulevées. Elles ont impliqué des décisions assez lourdes qui ont divisé le conseil d'administration. S'en est suivi un désordre à la tête du syndicat. Des initiatives illégales ont été prises. En conséquence, j'ai demandé à la justice de placer notre organisation sous le contrôle d'un administrateur judiciaire de manière provisoire. Le 17 avril dernier, le tribunal a dessaisi le conseil d'administration de ses pouvoirs et nommé un mandataire judiciaire. Celui-ci a désigné un comité de direction composé de moi-même, Karim Khan, ancien vice-président et Patrice Dumont l'ancien trésorier. Notre but est de sauvegarder les intérêts des adhérents et garantir un fonctionnement normal de l'UMIH 35. Ma conviction est que notre rôle d'élu ne consiste pas à protéger notre mandat ou nos amis, mais à défendre des valeurs et des métiers. Il y aura une assemblée générale à l'automne et un nouveau conseil d'administration sera alors désigné. Le syndicat appartient à ses adhérents et je les invite à s'impliquer, venir aux AG, à choisir et à voter pour leurs administrateurs.

J'ajoute que depuis le 17 avril, l'UMIH 35 a repris un fonctionnement normal, même si nous n'avons jamais cessé d'exercer nos représentations tant auprès des pouvoirs publics que de nos instances nationales.

LANCEMENT DES « PGE SAISON » LE 5 AOÛT

Composante centrale du Plan tourisme annoncé par le Gouvernement le 14 mai, le Prêt garanti par l'État (PGE) « saison » sera disponible auprès des réseaux bancaires dès le 5 août. Ses conditions sont plus favorables que celles du PGE classique, avec un plafond plus élevé.

Pour une même entreprise, il permet de substituer au plafond s'appliquant normalement aux PGE (dans le cas général fixé à 25 % de son chiffre d'affaires du dernier exercice clos ou 2 ans de masse salariale lorsqu'il s'agit d'une entreprise innovante ou de moins d'un an), un plafond calculé comme la somme des 3 meilleurs mois de chiffre d'affaires du dernier exercice clos.

Ainsi, à titre d'exemple, le plafond maximum de PGE pour une entreprise très saisonnière appartenant au secteur de l'hôtellerie, telle qu'un camping, qui réalise 80 % de son chiffre d'affaires sur 3 mois, passera de 25 % à 80 % de son chiffre d'affaires du dernier exercice clos.

Il est ouvert aux secteurs liés au tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel, du sport, du loisir et de la culture, qui ont été durement touchés par l'interruption d'activité liée à l'application des mesures sanitaires.

« Le PGE saison vient renforcer le prêt garanti par l'État pour les entreprises et professionnels dont l'activité est saisonnière, notamment dans le secteur de la restauration, de l'hôtellerie ou du tourisme. Ces secteurs durement touchés par la crise bénéficieront d'un appui en trésorerie renforcé, adapté à leurs besoins. L'État a répondu présent dès le premier jour de la crise ; il continuera d'accompagner les secteurs en difficulté » a précisé le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire.

Les entreprises concernées et leurs banques devraient gagner ainsi en marges de manœuvre pour dimensionner au mieux l'apport de financement qui permettra de faire face aux besoins de trésorerie liés au recul d'activité.

Un éventail de compétences

Seul syndicat professionnel implanté en Ille et Vilaine, représentant près de 1 000 adhérents.

- Cafetiers • Restaurateurs • Traiteurs • Hôtelliers • Acteurs du monde de la nuit
- Interlocuteur unique des Pouvoirs Publics du département, l'UMIH 35 assiste, représente et défend les Intérêts de votre profession.



LE DELTA - 40 rue du Bignon
CS 27733 - 35510 CESSON-SEVIGNE
02 99 36 00 59 - contact@umih35.com